

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 25 janvier 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports n°2022-01 à 2022-04), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-Louis SENECHAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre est ADOPTE à l'unanimité.**

**Ordre du jour :**

- **Présentation de l'équipe du Centre de Santé Municipal** **Page 2**
- **Activités municipales** **Page**
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'Agglomération : pour information** **Page**
- **Transfert dans le domaine public communal de parcelles appartenant au Conseil Départemental 22 et formant dépendances assurant les cheminements doux de la RD10 déclassée en voirie communale** **Page**
- **Alignement rue du Vau Hello** **Page**
- **Alignement rue de la Grève des Courses** **Page**
- **Alignement rue du Tertrain** **Page**
- **Débat sur la Protection Sociale Complémentaire** **Page**
- **Recrutement et rémunération de directeurs à l'accueil de loisirs** **Page**
- **Questions diverses** **Page**

**En préambule de cette séance, l'équipe du Centre de Santé Municipal est présentée à l'assemblée.**

**Sylvie GUIGNARD met en avant que ce service essentiel développe l'offre de santé sur Langueux.**

**L'équipe a tout de suite été dans « le bain » et elle remercie les assistantes administratives (Anne AUFFRET et Véronique ) pour leur réactivité. Elle est ravie de présenter l'équipe qui répond aux attentes des Langueusiens et habitants d'autres communes : les docteurs MACEDO, MORVAN et JAN.**

**Rapport n° 2022-06** **DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : Monsieur Christian KERAUTRET, Conseiller Délégué aux Ressources Humaines

Prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents, quel que soit leur statut.

Cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux :

- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la participation à la prévoyance,
- et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Cette ordonnance introduit l'organisation obligatoire au sein de chaque assemblée délibérante d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Il s'agit d'un débat sans vote, qui doit informer sur les enjeux, les objectifs et les moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation. Ce débat est :

- à programmer dans les 6 mois à compter de chaque renouvellement de mandat,
- à prévoir au plus tard le 18 février 2022.

**Le Conseil Municipal a pris connaissance des enjeux, objectifs et moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation et en a débattu.**